

## **SEANCE DU 2 JUIN 2008**

L'an deux mille huit et le 2 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL, Maire.

Etaient présents : CASTEL, BEUVELOT, FABARON, LACOMBE, BAQUE, BORDONADA, DESCOINS, DUPRAT, LASSERE, MARQUE, THIEFFIN.

Etait excusé : MARTUCHOU

Etaient absents : PEYREIGNE, CASTEX, CLAVERIE

Madame BORDONADA a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité. Le conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

### **Lotissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous n'avons reçu aucune réponse de l'avocat ni de Mr Jean-Luc Dupleich. Il propose de démarrer les travaux sans l'avis du Tribunal. Le Conseil donne son accord et décide d'en aviser l'avocat.

### **Demande de subvention pour la pose de joints anti-pince doigts à l'école maternelle.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'institutrice de l'école maternelle avait sollicité la mise en place de joints anti-pince doigts sur toutes les portes de la classe maternelle et ce pour des raisons de sécurité. Un devis a donc été établi par l'entreprise ESPOUY qui s'élève à 823.95 €HT.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la pose de joints anti-pince doigts et sollicite du département une subvention la plus importante possible.

### **Demande de subvention chauffage église.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que de nombreux administrés réclament l'installation d'un chauffage à l'église du village.

Monsieur le Maire présente donc les devis de l'entreprise PEREZ pour la fourniture et la pose de radiateurs infrarouges. Le montant total de ces travaux s'élève à 6 807.90 €HT.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord et sollicite du département une subvention la plus importante possible.

### **Désignation du délégué du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Clarac.**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération du 22 mars 2008 et de délibérer à nouveau car les statuts du syndicat ne mentionnent pas l'élection de délégués suppléants mais uniquement la représentation de la commune par un délégué.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil nomme :

- Monsieur CASTEL Alain.

## **Attribution indemnité de conseil et de budget au Receveur Municipal**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de délibérer sur l'octroi d'indemnités de conseil et de budget au Receveur Municipal de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme GARCIA-SOUQUET Brigitte, Receveur
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30 €

## **Commission communale d'aménagement foncier**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Préfecture demande que la délibération du 31 mars 2008 soit annulée et remplacée par une nouvelle en précisant que le représentant du Conseil Municipal soit désigné par le Conseil Municipal et non par le Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 121-3, L 121-6, R 121-2 et R 121-18 du Code Rural, il convient de reconduire ou d'élire la commission communale d'aménagement foncier.

Considérant qu'il y a lieu :

- de reconduire ou d'élire 3 propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis,
- de reconduire ou d'élire 2 propriétaires suppléants
- de désigner un conseiller municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire la précédente commission à savoir :

### **3 propriétaires titulaires**

- Mr DUPRAT Jean-Pierre, né le 20/09/1957 à Pointis-de-Rivière, de nationalité française, domicilié 24 rue Principale à Pointis-de-Rivière.
- Mr FORT Jean-Charles, né le 15/02/1962 à Paris, de nationalité française, domicilié 20 route d'Huos à Pointis-de-Rivière.
- Mr DUPLEICH Jean, né le 4/01/1941 à Pointis-de-Rivière, de nationalité française, domicilié 30 route du Brocas à Pointis-de-Rivière.

### **2 propriétaires suppléants**

- Mr DA SILVA Jacques, né le 24/06/1956 à Pointis-de-Rivière, de nationalité française, domicilié 7 rue de la Chapelle à Pointis-de-Rivière.
- Mr SAINT-PAUL Francis, né le 26/03/1963 à Saint-Gaudens, de nationalité française, domicilié 28 rue du Château d'Eau à Pointis-de-Rivière.

De plus, le Conseil Municipal désigne un conseiller municipal : Monsieur FABARON Daniel.

## **Demande de remboursement des frais d'étude hydrogéologique au hameau du Brocas**

1°) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame RICAUD Arlette relative au remboursement des frais d'étude hydrogéologique de son dispositif d'assainissement individuel. Il explique que suite au contrôle du Service des Eaux et de l'Assainissement, il était urgent de mettre aux normes cet assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le hameau du Brocas ne figure pas sur la carte communale d'aptitude des sols à l'assainissement autonome. De ce fait, Madame RICAUD a dû faire appel à un cabinet d'expertise géologique dont les honoraires se sont élevés à 310.96 €. Il propose donc que la commune rembourse cette somme à Madame RICAUD.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de procéder à ce remboursement.

2°) Monsieur le Maire fait part également au Conseil de la demande de remboursement émanant de Madame BATMALLE concernant les frais d'étude hydrogéologique en vue de la vente de son terrain situé « route de Valentine ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable (10 contre et 1 abstention), car il s'agit de la vente d'une parcelle et non d'une réhabilitation.

## **Virement de crédits**

Monsieur le Maire informe le conseil que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants. Il convient donc de diminuer les crédits prévus à l'article 2313-16 (nouvelle mairie) de 8 000 € et de prévoir les crédits en plus aux articles suivants :

- 2188-137 (petit matériel à usage général) : 4 200 €
- 2315-141 (éclairage terrain de foot) : 3 800 €

## **Journal du Collège de Montréjeau**

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il serait possible que la commune mette un pavé publicitaire sur le Journal du Collège. Il fait part des différentes dimensions des pavés et de leurs prix. Après délibération, (1 Pour, 4 absentions, 6 contre), le Conseil donne un avis défavorable.

## **Installation internet à la salle omnisport**

Monsieur Fabaron explique qu'une antenne wifi (sans abonnement) coûterait 809.75 €

Le conseil est d'accord sur le principe de mettre l'ADSL. Monsieur Fabaron doit se renseigner sur les différentes possibilités.

## **Demande clôture terrain Mme POUYFOURCAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme POUYFOURCAT Pierrette souhaiterait que la commune clôture un côté du terrain lui appartenant face au terrain de foot de la salle polyvalente, car des jeunes du village viennent y jouer.

Le Conseil donne un avis défavorable (1 pour – 10 contre).

Faire une réponse à Mme Pouyfourcat.

### **Fleurissement**

La commission s'est réunie 2 fois. Les fleurs ont été plantées. Un char fleuri a été mis en place au Brocas et un autre est en préparation. Il sera installé sur la place devant chez Pierre Manent.

### **Récompenses Basket et tennis de table**

Monsieur le Maire propose de récompenser les meilleures équipes. Le Conseil donne son accord.

### **Apéritif tennis de table**

Le conseil décide de prendre en charge l'apéritif lors du tournoi de Tennis de Table le 22 juin.

### **Nettoyage local cantonniers au dépôt communal**

Monsieur le Maire informe le conseil que des remarques ont été faites sur la propreté du local. Il propose donc qu'une employée communale y fasse le ménage à fond une fois par mois. Le Conseil donne son accord à condition que les cantonniers le maintiennent dans un état minimum de propreté.

### **Illumination du village**

Monsieur Lacombe présente le devis des Etablissements Blachère qui s'élève à 4561 € pour 15 illuminations d'occasion. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

### **Chapelle de Cabanac**

Les travaux ont bien avancé. Monsieur le Maire propose d'organiser en septembre une journée d'inauguration pour la population avec les fils de Luchon et la Chorale du Haut-Comminges.

### **Travaux de soutènement cimetière**

Les travaux sont terminés. La construction du mur va démarrer prochainement et sera financé par le Pool-Routier.

### **Aménagement VC N°20**

Monsieur le Maire présente le devis du SIVOM concernant les travaux à effectuer devant chez Mr MANOUKIAN (grosse flaque d'eau), qui s'élève à la somme de 17 372.80 € TTC. Se renseigner pour voir si ces travaux peuvent être pris sur le Pool Routier.

### **Questions diverses**

-Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait pris la décision de changer les serrures de certains bâtiments communaux, car trop de personnes en détiennent des doubles.  
Le conseil charge Monsieur Fabaron de refaire des clés numérotées dont la réfection ne pourra pas se faire sans un code.

-Monsieur le Maire informe le conseil que Mr PAYRAU Yves, propriétaire d'une parcelle à côté de la Poste, a demandé si la Municipalité pouvait lui céder un passage sur le terrain derrière la poste où la commune doit créer un parking afin de pouvoir accéder à sa propriété.  
Monsieur le Maire propose de lui vendre, un bande de terrain de 3 m de large au fond de la parcelle communale, à droite de l'entrée du parking.  
Le conseil est d'accord sur le principe.

-Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Inspection Académique concernant la possibilité de mettre en place un nouveau dispositif permettant d'accueillir les élèves les jours de grève des enseignants. En effet, l'Etat propose de participer à la prise en charge financière de ce service minimum d'accueil à raison de :

90 €jour	pour 1 à 15 élèves accueillis
180 €jour	pour 16 à 30 élèves accueillis
270 €	jour pour 31 à 45 élèves accueillis

et au-delà, 90 €par tranche de 15 élèves.

Ce partenariat doit s'opérer à partir d'une convention régissant les modalités pratiques.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'y réfléchir et d'en discuter lors du prochain conseil.

-Monsieur Lacombe fait part qu'il faut changer le globe qui se trouve dans le local du lave-vaisselle au foyer (il y a 2 douilles à l'intérieur du globe). Il informe aussi le conseil que le Comité des Fêtes souhaiterait que la commune achète une machine à glaçons qui servirait à toutes les associations.

-Madame Sylvie BAQUE fait part que l'institutrice du Brocas souhaiterait avoir une photocopieuse et que l'on mette les ordinateurs en réseau.

A voir pour la rentrée.

La séance est levée à 0 heure 30 minutes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.